

Bordereau attestant l'exactitude des informations - CRETEIL - 9401 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 14/05/2025 - 10129 - 2016 B 06479 - 823 970 009 - KRISTY

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE
inscrite au tableau de l'Ordre de Lille



AEQUITAS

EXPERTISE et CONSEIL

SAS KRISTY

Liasse fiscale Déclarant
30/09/2024

*Certifié conforme
à l'original
T. AMONARD -
Président*



Siège Social

149 rue du 11 Novembre
BP 30215
59503 DOUAI Cedex

9 rue Delesalle
PA du pré Catelan
59110 LA MADELEINE

9 rue du Champ de Mars
BP 209
62304 LENS Cedex

Tél : 03.27.08.02.40 - Courriel : expertise@aequitas.fr



Période du 01/10/2023 au 30/09/2024 (Bilan)

Sommaire

0.1	2065 Impôt sur les sociétés	3
0.2	2065 bis	5
0.3	2050 Bilan actif	6
0.4	2051 Bilan passif	7
0.5	2052 Compte de résultat	8
0.6	2053 Compte de résultat (suite)	9
0.7	2054 Immobilisations	11
0.8	2055 Amortissements	12
0.9	2056 Provisions inscrites au bilan	13
0.10	2057 Etat des créances et dettes	14
0.11	2058-A Détermination résultat fisc.	15
0.12	2058-B Déficits prov. non déduct.	16
0.13	Provisions non déductibles	17
0.14	2058-C Affectation du résultat et renseignements divers	18
0.15	2059-A Détermin. plus moins-values	19
0.16	2059-B Affectation plus values C/T	21
0.17	2059-C Suivi des moins values L/T	22
0.18	2059-D Affectation plus values L/T	23
0.19	2059-E Détermination VA produite	24
0.20	2059-F Capital social	25
0.21	2059-G Filiales	26

edi-tdfc		DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES		N° 2065	
 Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE					
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS					
Exercice ouvert le		01102023		et clos le 30092024	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe					
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:				Adresse du siège social:	
SAS KRISTY					
SIRET 8 2 3 9 7 0 0 0 9 0 0 0 2 8					
Adresse du principal établissement:				Ancienne adresse en cas de changement:	
5 RUE PIERRE BEZANCON					
94440 MAROLLES-EN-BRIE					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation					
SIRET					
B ACTIVITÉ					
Activités exercées		Activités des sociétés holding		Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal 32680		Bénéfice imposable à 15% 42500 Déficit	
Résultat net cession, concession sous-concession des brevets et assimilés imposable à 10%					
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%			
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0% PV exonérées (art. 238 quindecies)	
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies ☐ Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A ☐ Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies ☐					
Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 septies ☐ Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies ☐ Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies ☐ Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies ☐					
Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A ☐ Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies ☐ Société d'investissement immobilier cotée ☐ Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies ☐					
Autres dispositifs ☐					
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) : Plus-values exonérées relevant du taux de 15%					
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%					
G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)					
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre					
2- Société tête de groupe et mandat d'une autre entité du groupe pour souscrire la 2258					
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre					
4- Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer l'État de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays					
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose d'une comptabilité informatisée ☒ LOOP V5.26.0					
Examen de conformité fiscale					
☐ Prestataire de confiance :					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:			Nom et adresse du conseil:		
AEQUITAS 9 RUE DELESALLE ZA DU PRE CATELAN 59110 LA MADELEINE					
Tél: 0327080240			Tél:		
OGA/OMGA ou Viseur conventionné			Identité du déclarant:		
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:			Date: 09012025 Lieu: MAROLLES EN BRIE		
			Qualité et nom du signataire: M AMICHAUD - PRESIDENT		
			Signature :		
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné :					

ANNEXLIB02

30/09/2024

LIBELLE	MONTANT
Bénéfice imposable au taux normal de 25 %	32680



①

BILAN – ACTIF

DGFIP N° 2050

Désignation de l'entreprise : SAS KRISTY		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12				
Adresse de l'entreprise 5 RUE PIERRE BEZANCON 94440 MAROLLES-EN-BRIE		Durée de l'exercice précédent * 12				
Numéro SIRET * 8 2 3 9 7 0 0 0 9 0 0 0 2 8		Néant ☐ *				
		Exercice N clos le, 31 01 09 2012				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2			
		Net 3				
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	1118	
		Fonds commercial (1)	AH	AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	166	
					247	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	30981	
		Immobilisations en cours	AV	AW		
		Avances et acomptes	AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
		Autres participations	CU	CV	959810	
		Créances rattachées à des participations	BB	BC		
		Autres titres immobilisés	BD	BE		
Prêts		BF	BG			
Autres immobilisations financières *		BH	BI	7200		
TOTAL (II)		BJ	BK	1008843	32266	976577
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	3339	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	243165	
		Autres créances (3)	BZ	CA	1077683	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		
		Disponibilités	CF	CG	308579	
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	1425	
TOTAL (III)		CJ	CK	1634193		
Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)		CW				
Primes de remboursement des obligations (V)		CM				
Écarts de conversion actif * (VI)		CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1A	32266	2610770	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :		

Edité à partir de Loop v3 26/0

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051

Désignation de l'entreprise		SAS KRISTY		Néant ☐ *		
			Exercice N	30092024		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 639350..)			DA	639350	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	63935	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)			DG	1024560	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	323331	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	2051176	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
TOTAL (III)			DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	352	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	464590	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	15692	
	Dettes fiscales et sociales			DY	78958	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
Compte régul.	Autres dettes			EA		
	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	559593		
Ecart de conversion passif *			(V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	2610770		
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IB	
	(2)	Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
			Écart de réévaluation libre	ID		
			Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	554193	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052

Désignation de l'entreprise : SAS KRISTY				Néant ☐ *						
		Exercice N								
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC				
	Production vendue	{ biens * services *	FD		FE		FF			
			FG	567784	FH		FI	567784		
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	567784	FK		FL	567784		
	Production stockée *						FM			
	Production immobilisée *						FN			
	Subventions d'exploitation						FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)						FP	50915		
	Autres produits (1) (11)						FQ	13		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	618712		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS				
	Variation de stock (marchandises)*					FT				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV				
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	184024			
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	6424			
	Salaires et traitements *					FY	278133			
	Charges sociales (10)					FZ	113565			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements * (dont montant de l'amortissement du fonds de commerce)			HS		GA	8078	
			- dotations aux provisions					GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *							GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions							GD	
	Autres charges (12)					GE	26082			
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	616309			
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	2403			
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	361268			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	137			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL				
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM				
	Différences positives de change					GN				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO				
	Total des produits financiers (V)					GP	361406			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ				
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	25546			
	Différences négatives de change					GS				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT				
	Total des charges financières (VI)					GU	25546			
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	335859				
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	338263				

(RENVois : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053

Désignation de l'entreprise SAS KRISTY										Néant ☐ *		
										Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion								HA	23		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *								HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges								HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)								HD	23		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)								HE	410		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *								HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)								HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)								HH	410		
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)										HI	-386	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ		
Impôts sur les bénéfices *										HK	14545	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	980142	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	656810	
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)										HN	323331	
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières								HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)								IG	
	(3)	Dont	– Crédit-bail mobilier *								HP	
			– Crédit-bail immobilier								HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)								IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								IJ	361216	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IK	25213	
	(bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								HX		
	(ter)	Dont	amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC	
			amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD	
	(9)	Dont transferts de charges								A1	50915	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)				(	dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS		A5	)	A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :				facultatives		A6	obligatoires		A9		
					dont cotisations facultatives Madelin		A7					
					dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A8					
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels :								Exercice N			
									Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
	Détail en annexe											
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :								Exercice N			
									Charges antérieures	Produits antérieurs		

Édité à partir de Loop V5.26.0

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



OPÉRATIONS EXCEPTIONNELLES ET SUR EXERCICES ANTÉRIEURS

Annexe 2053

Désignation de l'entreprise : **SAS KRISTY**

Exercice N, clos le : **30092024**

DÉTAIL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	
Charges sur opérations de gestion	410
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	
Autres charges	
Amortissements des immobilisations	
Amortissements dérogatoires	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
Amortissements des charges à répartir	
TOTAL	410
DÉTAIL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Produits sur opérations de gestion	23
Produits des cessions d'éléments d'actif	
Subventions d'investissement virées au résultat	
Autres produits	
Amortissements dérogatoires	
Provision spéciale de réévaluation	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
TOTAL	23
DÉTAIL DES CHARGES CONCERNANT DES EXERCICES ANTÉRIEURS	
Achats	
Services extérieurs	
Impôts et taxes	
Charges de personnel	
Charges de gestion courante	
Charges financières	
Redevances de crédit-bail	
TOTAL	
DÉTAIL DES PRODUITS CONCERNANT DES EXERCICES ANTÉRIEURS	
Ventes	
Subventions d'exploitation	
Produits de gestion courante	
Produits financiers	
TOTAL	

Désignation de l'entreprise SAS KRISTY				30092024		Néant ☐ *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
				1		2		
						3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ		D8		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD	1532	KE		
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KL
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KO
		Installations générales, agencements [*] et aménagements des constructions	Dont Composants	M2		KP		KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS		KU
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers [*]			KV	3792	KW	KX
		Matériel de transport *			KY	19490	KZ	LA
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	14626	LC	LD
		Emballages récupérables et divers [*]			LE		LF	LG
	Immobilisations corporelles en cours			IJH		IJI		IJJ
	Avances et acomptes			IK		ILL		ILM
	TOTAL III			IN	37908	LO		LP
								4199
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T
Autres participations		8U	949810	8V		8W		
Autres titres immobilisés		1P	20862	1R		1S		
Prêts et autres immobilisations financières		1T	7200	1U		1V		
TOTAL IV		LQ	977872	LR		LS		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG	1017313	ØH		ØJ	
							14199	

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale [*] ou évaluation par mise en équivalence		
		1		2		3		4		
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	IN		CO		DO		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	IO		LV		LW	1532	IX		
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencés et am. des constructions	IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK		ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers	IU		MM		MN	3792	MO	
		Matériel de transport	IV		MP		MQ	19490	MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	1807	MT	17018	MU	
		Emballages récupérables et divers [*]	IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III		IY		NG	1807	NH	40300	NI	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW
		Autres participations		IØ		ØX		ØY	959810	ØZ
Autres titres immobilisés		II		2B	20862	2C		2D		
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	7200	2G		
TOTAL IV		I3		NJ	20862	NK	967010	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	22669	ØL	1008843	ØM		



⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055

Désignation de l'entreprise SAS KRISTY										30092024		Néant ☐ *			
CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *															
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES				Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice					
Frais d'établissement et de développement				CY		EL		EM		EN					
Fonds commercial				RE		RF		RI		RJ					
Autres immobilisations incorporelles				PE	1160	PF	124	PG		PH	1284				
TOTAL I				RK	1160	RM	124	RN		RO	1284				
Terrains				PI		PJ		PK		PL					
Constructions	Sur sol propre			PM		PN		PO		PQ					
	Sur sol d'autrui			PR		PS		PT		PU					
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions			PV		PW		PX		PY					
Installations techniques, matériel et outillage industriels				PZ		QA		QB		QC					
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagements divers			QD	2588	QE	474	QF		QG	3062				
	Matériel de transport			QH	14548	QI	3898	QJ		QK	18446				
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier			QL	7698	QM	3581	QN	1807	QO	9472				
	Emballages récupérables et divers			QP		QR		QS		QT					
TOTAL II				QU	24834	QV	7953	QW	1807	QX	30981				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)				ØN	25994	ØP	8078	ØQ	1807	ØR	32266				
CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES															
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incor		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations		NL						NM						NO	
TOTAL III															
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non venant (NP + NQ + NR)		NW					Total général non venant (NS + NT + NU)		NY					Total général non venant (NW - NY)	
														NZ	
CADRE C															
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARIÉES SUR PLUSIEURS EXERCICES*				Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice					
Frais d'émission d'emprunt à étaler								Z9		Z8					
Primes de remboursement des obligations								SP		SR					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056

Désignation de l'entreprise SAS KRISTY		30092024		Néant ☒ *					
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
		1		2		3		4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A		6B		6C		6D	
		6E		6F		6G		6H	
		02		03		04		05	
		9U		9V		9W		9X	
		06		07		08		09	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C		UB		UC		UD	
Dont dotations et reprises	{ - d'exploitation - financières - exceptionnelles		UE		UF				
			UG		UH				
			UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.								10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



8

**ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE ***

DGFIP N° 2057

Désignation de l'entreprise : SAS KRISTY				30092024		Néant ☐					
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	7200	UV		UW	7200			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	243165		243165					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (antérieurement constituée) UO		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	5795		5795					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	3374		3374					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)		VC	1068513		1068513					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR								
	Charges constatées d'avance		VS	1425		1425					
	TOTAUX		VT	1329474	VU	1322274	VV	7200			
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	352		352						
	à plus d'1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	5400				5400				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	15692		15692						
Personnel et comptes rattachés		8C	11097		11097						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	23749		23749						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	37862		37862						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	6248		6248						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	459190		459190						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	559593	VZ	554193		5400				
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL					
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	106177	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise SAS KRISTY		Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre) ☒ ET ☐ Néant ☐		Exercice N clos le 13.01.2024			
I. RÉINTÉGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)			WA	323331		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art.39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE	22828		
		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	482		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)			WB	23310		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA	(Part des loyers dispensés de réintégration (art. 239 sexies D du CGI)	RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau n° 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)	XX	410		
	Amendes et pénalités	WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI) *	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *			XY			
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n° 2032-NOT-SD)			I7	14545		
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	K7	
Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme			I8			
	{ - imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'IR)			ZN			
	{ - imposées au taux de 0%			WN			
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *			WO			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)							
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*	Intérêts excédentaires (art.39-1-3 ^{ème} et 212 du CGI)	SU	Zone d'entreprises* (activité exonérée)	SW		
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage					Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage					Y3		
				TOTAL I	WR 361596		
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *					WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau n° 2058-B-SD, cadre III)					WU		
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme			- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)	WV		
				- imposées au taux de 0 %	WH		
				- imposées au taux de 19 %	WP		
				- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure	WW		
				- imputées sur les déficits antérieurs	XB		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %			I6			
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *			WZ			
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Régime des sociétés mères et des filiales* / Produits nets des actions et parts d'intérêts	(	Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A	14981)		
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)			XA	284639		
				ZX			
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *				ZY		
	Majoration d'amortissement *				XD		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Entreprises nouvelles (art.44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (art. 44 sexies)	L2	J.E.I. (art. 44 sexies A)	L5
		ZFU - TE (art. 44 octies A)	QV	S.I.I.C. (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdecies)	PA
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)	XC	
			Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)					XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9	0	Dont déduction except. simulateur de conduite (art. 39 decies E)	YH		
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	YA		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	YC		
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	YB		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	YD		
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	YI		Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI		
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL					
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage					Y2		
				TOTAL II	XH 286417		
III. RÉSULTAT FISCAL							
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables			{	Bénéfice (I moins II)	XI		
				Déficit (II moins I)	XJ		
Déficits de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *				ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *					XL		
RÉSULTAT FISCAL				BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN		
				75179	XO		



10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B

Désignation de l'entreprise : SAS KRISTY		30092024		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)				K4 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice				K4 ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4 bis - K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6+YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice				ZT	15367
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *		ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *					
		8X		8Y	
		8Z		9A	
		9B		9C	
Total des provisions pour risques et charges					
Provisions pour dépréciation *					
		9D		9E	
		9F		9G	
		9H		9J	
Total des provisions pour dépréciation					
Charges à payer					
		9K		9L	
		9M		9N	
		9P		9R	
		9S		9T	
Total des charges à payer					
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN		YO	
		↓ ligne WI		↓ ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.



PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

Annexe 2058-B
cadre II

Désignation de l'entreprise : **SAS KRISTY**

Exercice N clos le : **30092024**

NATURE		DOTATIONS	REPRISES
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges		
	Provisions pour garanties données aux clients		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme		
	Provisions pour amendes et pénalités		
	Provisions pour pertes de change		
	Provisions pour pensions		
	Provisions pour impôts		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations		
	Provisions pour gros entretien, grandes révisions		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés		
	Autres provisions		
	TOTAL		
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations incorporelles		
	Sur immobilisations corporelles		
	Sur immobilisations financières		
	Sur stocks et en-cours		
	Sur comptes clients		
	Autres provisions pour dépréciation		
	TOTAL		

DÉTAIL DES RÉINTÉGRATIONS ET DÉDUCTIONS DIVERSES

Annexe 2058-A

RÉINTÉGRATIONS		DÉDUCTIONS	
		RT FISCAL IMMO KRIST	1778
TOTAL WQ		TOTAL XG	1778

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : SAS KRISTY															Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves		– Réserves légales – Autres réserves		ZB					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			ØD	450337		Dividendes				ZE	650000				
	Prélèvements sur les réserves			ØE	199662		Autres répartitions				ZF					
							Report à nouveau				ZG					
	TOTAL I			ØF	650000		(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)				TOTAL II	ZH	650000			
RENSEIGNEMENTS DIVERS																
ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)										J7		YQ			
	– Engagements de crédit-bail immobilier												YR			
	– Effets portés à l'escompte et non échus												YS			
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	– Sous-traitance												YT	59855		
	– Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)										J8	57741	XQ	60349		
	– Personnel extérieur à l'entreprise												YU			
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)												SS	7453		
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages												YV			
	– Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)										ES		ST	56366		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052												ZJ	184024		
IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle*, CFE, CVAE												YW	1810		
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)										ZS		9Z	4614		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052												YX	6424		
TVA	– Montant de la TVA collectée												YY	121091		
	– Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations												YZ	23917		
DIVERS	– Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS) *												ØB	287927		
	– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *												ØS			
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK			%		
	– Numéro de centre agréé *				XP		– Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)				Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	1			
	– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice												RG			
	– Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies												RH			
	RÉGIME DE GROUPE *	Société: résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe			JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL					
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC							
Groupe: résultat d'ensemble			JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO							
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF							
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale			JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ									

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).



12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A

Désignation de l'entreprise : SAS KRISTY						Néant ☐ *	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Date d'acquisition des éléments cédés* et Nature (1)	Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)		
I - Immobilisations*	1 04/11/2017 IMAC 27N° SERIEC02VD4XBJ1	1807		1807			
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
	13						
	14						
	15						
	16						
	17						
TOTAL		1807		1807			
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente (7)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-value taxable à 19 % (1) (11)	
			19 %	15 % ou 12,8 %	0 %		
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
	13						
	14						
	15						
	16						
	17						
TOTAL							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.



12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES SUITE

DGFIP N° 2059-A

Désignation de l'entreprise : SAS KRISTY					
Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *					
		Court terme	Long terme		Plus-value taxable à 19 % (1)
		(9)	19 %	15 % ou 12,8 % (10)	
Total des plus ou moins-values nette fiscale					
II - Autres éléments	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+			
	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+			
	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+			
	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+			
	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice				
	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme				
	Divers (détail à donner sur une note annexe)*				
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique				
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique					
		(A)	(B) (Ventilation par taux)		(C)
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 %					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.



14

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFIP N° 2059-C

Désignation de l'entreprise : **SAS KRISTY**

Néant ☒ *

Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 12,8 %	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies -0 bis du CGI)	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies -0 du CGI)	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1			
	N - 2			
	N - 3			
	N - 4			
	N - 5			
	N - 6			
	N - 7			
	N - 8			
	N - 9			
	N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.6=2+3-4-5
		À 19 %, ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % Ou À 19 %		
①		②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1					
	N - 2					
	N - 3					
	N - 4					
	N - 5					
	N - 6					
	N - 7					
	N - 8					
	N - 9					
	N - 10					



15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N° 2059-D

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS KRISTY		Néant ☒ *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



16

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N°2059-E

Désignation de l'entreprise: SAS KRISTY		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le: 0 1 1 0 2 0 2 3		et clos le: 3 0 0 9 2 0 2 4	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel (hors CVAE) :		YP	8
Dont apprentis		YF	
Dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	567784
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	567784
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	13
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	50915
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	50928
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		ON	9479
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	116803
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	6012
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	132295
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		OG	486416
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant à 0.		SA	486416
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	x
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, ajusté à 12 mois)		GX	567784
Effectifs au sens de la CVAE *		EY	8
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		HX	
Période de référence		GY	0 1 / 1 0 / 2 0 2 3
Date de cessation		GZ	3 0 / 0 9 / 2 0 2 4
		HR	
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.			

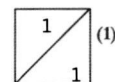


17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059F

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 0 0 9 2 0 2 4

N° SIRET 8 2 3 9 7 0 0 0 9 0 0 0 2 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS KRISTY

ADRESSE (voie) 5 RUE PIERRE BEZANCON

CODE POSTAL 94440

VILLE MAROLLES-EN-BRIE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

639350

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique AMICHAUD Prénom(s) THIERRY
Nom marital % de détention 84,83 Nb de parts ou actions 542350
Naissance : Date 12091971 N° Département 94 Commune CHARENTON Pays FR
Adresse : N° 6 Voie RUE ARTHUR HONEGGER
Code Postal 94440 Commune SANTENY Pays FR

Titre (2) MME Nom patronymique SCHWICKERT Prénom(s) CHRISTELLE
Nom marital AMICHAUD % de détention 15,17 Nb de parts ou actions 97000
Naissance : Date 31081973 N° Département 94 Commune MAISON ALFORT Pays FR
Adresse : N° 6 Voie RUE ARTHUR HONEGGER
Code Postal 94440 Commune SANTENY Pays FR

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 0 0 9 2 0 2 4

N° SIRET 8 2 3 9 7 0 0 0 9 0 0 0 2 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS KRISTY

ADRESSE (voie) 5 RUE PIERRE BEZANCON

CODE POSTAL 94440

VILLE MAROLLES-EN-BRIE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

7

Forme juridique SAS Dénomination MONAMY SIEGE
N° SIREN (si société établie en France) 8 3 0 6 6 9 2 9 7 % de détention 100,00
Adresse : N° 5 Voie RUE PIERRE BEZANCON
Code Postal 94440 Commune MAROLLES-EN-BRIE Pays FR

Forme juridique SAS Dénomination BDO VELIZY
N° SIREN (si société établie en France) 9 8 4 4 7 9 0 3 0 % de détention 100,00
Adresse : N° 5 Voie COUR PIERRE BEZANCON
Code Postal 94440 Commune MAROLLES-EN-BRIE Pays FR

Forme juridique SASU Dénomination 3C SENART
N° SIREN (si société établie en France) 9 2 0 3 2 1 9 2 4 % de détention 100,00
Adresse : N° 5 Voie COUR PIERRE BEZANCON
Code Postal 94440 Commune MAROLLES EN BRIE Pays FR

Forme juridique SAS Dénomination GAMAT SIEGE
N° SIREN (si société établie en France) 5 0 0 0 5 5 4 0 5 % de détention 100,00
Adresse : N° 5 Voie Cour Pierre Bezanson
Code Postal 94440 Commune MAROLLES-EN-BRIE Pays FR

Forme juridique SASU Dénomination WF-IDF SIEGE
N° SIREN (si société établie en France) 5 2 9 7 9 5 7 7 5 % de détention 100,00
Adresse : N° 5 Voie COUR PIERRE BEZANCON
Code Postal 94440 Commune MAROLLES-EN-BRIE Pays FR

Forme juridique SAS Dénomination WF ISSY
N° SIREN (si société établie en France) 9 1 3 4 5 8 4 6 9 % de détention 100,00
Adresse : N° 5 Voie COUR PIERRE BEZANCON
Code Postal 94440 Commune MAROLLES EN BRIE Pays FR

Forme juridique SASU Dénomination BDO SENART
N° SIREN (si société établie en France) 9 2 0 3 9 1 3 7 2 % de détention 100,00
Adresse : N° 5 Voie COUR PIERRE BEZANCON
Code Postal 94440 Commune MAROLLES EN BRIE Pays FR

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.



KRISTY

Société par Actions Simplifiée

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2024

Assemblée Générale du 2 janvier 2025

SAS KRISTY

Société par Actions Simplifiée au capital de 639 350 €
5 Cour Pierre Bezançon
94440 MAROLLES EN BRIE

RCS Créteil 823 970 009

GODARD-BIZOUARD-WATTIEZ

SOCIÉTÉ CIVILE PROFESSIONNELLE
DE COMMISSAIRES AUX COMPTES INSCRITE

43 b. RUE DU CHATEAU
77100 NANTEUIL-LES-MEAUX

TÉLÉPHONE 01 60 09 90 00
TÉLÉCOPIE 01 60 09 19 90
SIRET 824 792 220 00016
824 792 220 RCS Meaux

*Carlye Godard
Présidente
Thierry
Président*

SCP GODARD BIZOUARD WATTIEZ
43B rue du Château
77100 Nanteuil-lès-Meaux

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

SAS KRISTY

Assemblée Générale du
2 janvier 2025

Aux Actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la Société par Actions Simplifiée KRISTY relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2023 à la date d'émission de mon rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

SCP GODARD BIZOUARD WATTIEZ
43B rue du Château
77100 Nanteuil-lès-Meaux

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

J'atteste de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce.

En application de la loi, je me suis assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

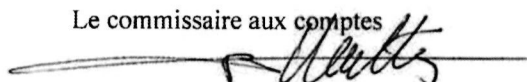
SCP GODARD BIZOUARD WATTIEZ
43B rue du Château
77100 Nanteuil-lès-Meaux

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Nanteuil-lès-Meaux, le 16 décembre 2024

Le commissaire aux comptes



SCP GODARD BIZOUARD WATTIEZ

Romain WATTIEZ



Bilan actif 30/09/2024

Actif			Au 30/09/2024			Au 30/09/2023	
			Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net		
Capital souscrit non appelé							
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement					
		Frais de développement					
		Concessions, brevets et droits similaires	1 118	1 118		101	
		Fonds commercial (1)					
		Autres immobilisations incorporelles	414	166	247	270	
		Immobilisations incorporelles en cours					
	Avances et acomptes						
	TOTAL		1 532	1 284	247	372	
	Immobilisations corporelles	Terrains					
		Constructions					
		Inst. techniques, mat. out. industriels					
		Autres immobilisations corporelles	40 300	30 981	9 319	13 073	
		Immobilisations en cours					
		Avances et acomptes					
	TOTAL		40 300	30 981	9 319	13 073	
	Immobilisations financières ^{a)}	Participations évaluées par équivalence					
		Autres participations	959 810		959 810	949 810	
		Créances rattachées à des participations					
		Titres immob. de l'activité de portefeuille					
		Autres titres immobilisés				20 862	
		Prêts					
		Autres immobilisations financières	7 200		7 200	7 200	
		TOTAL		967 010		967 010	977 872
Total de l'actif immobilisé		1 008 843	32 266	976 577	991 318		
Actif circulant		Stocks	Matières premières, approvisionnements				
			En cours de production de biens				
	En cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	TOTAL						
	Avances et acomptes versés sur commandes		3 339		3 339		
	Créances ^{a)}	Clients et comptes rattachés	243 165		243 165	189 891	
		Autres créances	1 077 683		1 077 683	905 807	
		Capital souscrit et appelé, non versé					
TOTAL		1 320 848		1 320 848	1 095 699		
Divers	Valeurs mobilières de placement						
	(dont actions propres :)						
	Instruments de trésorerie						
Disponibilités		308 579		308 579	838 317		
TOTAL		308 579		308 579	838 317		
Charges constatées d'avance		1 425		1 425	910		
Total de l'actif circulant		1 634 193		1 634 193	1 934 927		
Frais d'émission d'emprunts à étaler							
Primes de remboursement des emprunts							
Écarts de conversion actif							
TOTAL DE L'ACTIF		2 643 036	32 266	2 610 770	2 926 245		
Renvois :							
(1) Dont droit au bail							
(2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières							
(3) Dont créances à plus d'un an (brut)							
Clause de réserve de propriété		Immobilisations	Stocks	Créances clients	Autres immobilisations		

Certifié Sincère et régulier
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES



Bilan passif 30/09/2024

Passif		Au 30/09/2024	Au 30/09/2023
Capitaux propres	Capital (dont versé : 639 350)	639 350	639 350
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	Réserves		
	Réserve légale	63 935	63 935
	Réserves statutaires		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	1 024 560	1 224 222
	Report à nouveau		
	Résultats antérieurs en instance d'affectation		
	Résultat de la période (bénéfice ou perte)	323 331	450 337
	Situation nette avant répartition	2 051 176	2 377 845
	Subvention d'investissement		
	Provisions réglementées		
Total		2 051 176	2 377 845
Aut. fonds propres	Titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total			
Dettes	Emprunts et dettes assimilées		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	352	107 245
	Emprunts et dettes financières divers (3)	464 590	352 042
	Total	464 943	459 288
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 692	9 862
	Dettes fiscales et sociales	78 958	73 850
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Instruments de trésorerie		
Total		94 650	83 712
Produits constatés d'avance			5 400
Total des dettes et des produits constatés d'avance		559 593	548 400
Écarts de conversion passif			
TOTAL DU PASSIF		2 610 770	2 926 245
	Crédit-bail immobilier		
	Crédit-bail mobilier		
	Effets portés à l'escompte et non échus		
	Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an	5 400	4 680
	à moins d'un an	554 193	543 720
Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques			
(3) dont emprunts participatifs			

Certifié Simétre et requiescit
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES



Compte de résultat 30/09/2024

		France	Exportation	Du 01/10/2023 Au 30/09/2024 12 mois	Du 01/10/2022 Au 30/09/2023 12 mois
Produits d'exploitation (1)	Ventes de marchandises				
	Production vendue : - Biens				
	- Services	567 784		567 784	591 704
	Chiffre d'affaires net	567 784		567 784	591 704
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Produits nets partiels sur opérations à long terme				
	Subventions d'exploitation			50 915	1 522
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			13	2 433
	Autres produits				
		Total		618 712	595 660
Charges d'exploitation (2)	Marchandises Achats				
	Variation de stocks				
	Matières premières et autres approvisionnements Achats				
	Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes (3)			184 024	133 076
	Impôts, taxes et versements assimilés			6 424	6 819
	Salaires et traitements			278 133	297 107
	Charges sociales			113 565	118 837
				8 078	7 643
	Dotations amortissements				
	d'exploitation provisions				
	• sur immobilisations				
	• sur actif circulant				
	• pour risques et charges				
	Autres charges			26 082	173
		Total		616 309	563 658
		Résultat d'exploitation	A	2 403	32 002
Opér. commun	Bénéfice attribué ou perte transférée		B		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		C		
Produits financiers	Produits financiers de participations (4)			361 268	458 072
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé (4)			137	2 639
	Autres intérêts et produits assimilés (4)				
	Reprises sur provisions, transferts de charges				
	Différences positives de change				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
		Total		361 406	460 712
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions				
	Intérêts et charges assimilées (5)			25 546	21 042
	Différences négatives de change				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
		Total		25 546	21 042
		Résultat financier	D	335 859	439 670
		RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (± A ± B - C ± D)	E	338 263	471 672

Certifié Sincère et régulier
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES



Compte de résultat 30/09/2024

		Du 01/10/2023 Au 30/09/2024 12 mois	Du 01/10/2022 Au 30/09/2023 12 mois
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	23	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et transferts de charge		
	Total	23	
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	410	995
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	Total	410	995
Résultat exceptionnel		F	-386
Participation des salariés aux résultats		G	
Impôt sur les bénéfices		H	14 545
BÉNÉFICE OU PERTE (± E ± F - G - H)		323 331	450 337
Renvois			
(1) Dont	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs		
	incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(2) Dont	charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs		
	incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(3) Y compris	- redevances de crédit-bail mobilier		
	- redevances de crédit-bail immobilier		
(4) Dont	produits concernant les entités liées	361 216	460 712
(5) Dont	intérêts concernant les entités liées	25 213	20 074

Certifié Sincère et régulier
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES



1 Faits caractéristiques de l'exercice

1.1 Évènements principaux

1.2 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement 2016-07 de l'ANC.

Les règles ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices.

2 Informations relatives au bilan

2.1 Actif

2.1.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, déduction faites des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

2.1.2 Immobilisations corporelles

2.1.2.1 Principaux mouvements de l'exercice

	Augmentations		Diminutions	
	Réévaluation	Acquisition Apports Virements	Virements poste à poste	Cessions rebuts
Installations techniques, matériel et outillage industriels	-	-	-	-
Installations générales, agencements, aménagements divers	-	-	-	-
Matériel de transport	-	-	-	-
Matériel de bureau et informatique, mobilier	-	4 199	-	1 807
Emballages récupérables et divers	-	-	-	-

Approuvé Sincère et régulier
Cet acte page
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS



Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-

2.1.3 Tableaux des amortissements

Amortissement et dépréciation	Début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Fin de l'exercice
		Amortissement	Dépréciation	Amortissement	Dépréciation	
Incorporelles	1 160	125	-	-	-	1 285
Corporelles	24 835	7 954	-	1 807	-	30 981
Financières	-		-		-	-
TOTAL	25 995	8 079	-	1 807	-	32 266

2.1.4 Immobilisations financières

	Augmentations		Diminutions	
	Réévaluation	Acquisition apports Virements	Virement poste à poste	Cessions Rebut
Participations évaluées par équivalence	-	-	-	-
Titres de participation (y compris évaluées par équivalence. ci-dessus)	-	10 000	-	-
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	20 862
Prêts et autres immobilisations financières	-	-	-	-

Certifié Sincère et régulier
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
Annexe page 3

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS



2.1.4.1 Informations relatives aux filiales et participations

2.1.4.1.1 Renseignements détaillés concernant les filiales et participations

Filiales (+ de 50 % capital détenu).	Capital	Quote-part %	Valeurs comptables des titres détenus		CA Hors taxes	Prêts/avances non remboursés
	Capitaux propres 2023	Dividendes	Brute	Nette	Résultats	Cautions
SASU MONAMY	10.000 €	100%	32.580 €		700.662 €	1.672 €
	225.905 €	40.000 €		32.580 €	58.728 €	
	Observation :					
SAS GAMAT	15.000 €	99,8%	508.980 €		3.151.421 €	185.274 €
	478.029 €	189.620 €		508.980 €	189.865 €	
	Observation :					
SASU WF-IDF	10.000 €	100%	378.000 €		2.080.203 €	0 €
	299.435 €	70.000€		378.000 €	173.425 €	-459.190 € (dette en C/C)
	Observation :					
SAS WF-ISSY	10.000 €	100%	10.000 €		543.624 €	112.504 €
	-69.167 €			10.000 €	-79.167 €	
	Observation :					
SAS 3C SENART	10.000 €	100%	10.000 €		319.646 €	101.256 €
	-66.248 €			10.000 €	-76.248 €	
	Observation :					
SAS BDO SENART	10.000 €	100%	10.000 €		705.106 €	202.916 €
	-22.486 €			10.000 €	-32.486 €	
	Observation :					
SAS BDO VELIZY	10.000 €	100%	10.000 €		0 €	174.084 €
	0 €			10.000 €	0 €	
	Observation : Immatriculation 15/05/2024					

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS



Participations (10 à 50% capital détenu)	Capital	Quote-part %	Valeurs comptables des titres détenus	CA Hors taxes	Prêts/avances non remboursés
	Rés. et report avant affect.	Dividendes	Brute Nette	Résultats	Cautions
SCI IMMO KRISTY	1000 €	10%	100 € 100 €	31.370 € -2.000 €	115.307 €
	Observation :				
SCI LES BOSSONS	1000 €	15%	150 € 150 €	0 € 0 €	175.499 €
	Observation :				

Certifié Sincère et régulier
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
Annexe page 5

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS



2.1.5 Produits à recevoir

Libellés	Montant
INTÉRÊTS COURUS	
Immobilisations financières	-
Participations groupe	-
Participations Hors groupe	-
Clients	-
Associés	-
Valeurs mobilières de placements	-
AUTRES PRODUITS	
Factures à établir	182 015
RRR à obtenir, avoirs à recevoir	-
Personnel	-
Sécurité sociale	-
État	-
Divers	-
TOTAL	182 015

Certifié Sincère et régulier
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
Annexe page 6

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS



2.1.6 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur comptable. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à celle-ci.

	ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	-	-	-
	Prêts	-	-	-
	Autres immobilisations financières	7 200	-	7 200
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	-	-	-
	Autres créances clients	243 165	243 165	-
	Créance représentative des titres prêtés ou remis en garantie	-	-	-
	Personnel et comptes rattachés	-	-	-
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	-	-	-
	État et autres collectivités publiques	Impôt sur les bénéfices	5 795	5 795
		Taxe sur la valeur ajoutée	3 375	3 375
		Autres impôts, taxes et versement assimilés	-	-
		Divers	-	-
	Groupes et associés	1 068 513	1 068 513	-
	Débiteur divers	-	-	-
Charges constatées d'avance		1 426	1 426	-
TOTAL		1 329 474	1 322 274	7 200

Certifié Sincère et régulier
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
page 7



2.2 Passif

2.2.1 Capitaux propres

2.2.1.1 Tableau de variation des capitaux propres

Libellés	N-1	+	-	N
Capital	639 350	-	-	639 350
Primes, réserves et écarts	1 288 158	-	199 663	1 088 495
Report à nouveau	-	-	-	-
Résultat	450 337	-	127 006	323 332
Subventions d'investissement	-	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
TOTAL	2 377 845		326 669	2 051 177

2.2.1.2 Capital

Le capital est composé de 639.350 actions de 1 euro de valeur nominale.
Il n'y a pas eu de changement au cours de l'exercice.

2.2.2 Provisions pour risques et charges

Néant

Certifié Sincère et régulier
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS



2.2.3 Dettes financières et autres dettes

	Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-	-	-
Emprunts et dettes établissement de crédit				
- A 1 an max à l'origine	353	353	-	-
- A + d'1 à l'origine	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières Divers	5 400	-	-	5 400
Fournisseur et comptes rattachés	15 692	15 692	-	-
Personnel et comptes rattachés	11 098	11 098	-	-
Sécurité sociales et autres organismes	23 750	23 750	-	-
Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
TVA	37 862	37 862	-	-
Obligations cautionnées	-	-	-	-
Autres impôts et taxes	6 248	6 248	-	-
Dettes sur immobilisation Et comptes rattachés	-	-	-	-
Groupe et associés	459 190	459 190	-	-
Autres dettes	-	-	-	-
Dettes titres empruntés ou rem. Garant	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
TOTAL	559 593	559 190		5 400

Certifié Sincère et régulier
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
page 9

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS



2.2.4 Charges à payer

Libellés	Montant
CONGES A PAYER	
Congés provisionnés	11 098
Charges sociales provisionnées	3 936
Charges fiscales provisionnées	333
INTERETS COURUS	
Emprunts et dettes assimilées	-
Fournisseurs	-
Associés	-
Banques	353
Concours bancaires courants	-
AUTRES CHARGES	
Factures à recevoir	11 942
RRR à accorder, avoirs à établir	-
Participation des salariés	-
Personnel	-
Sécurité sociale	1 423
Autres charges fiscales	3 879
Divers	-
TOTAL	32 964

Certifié Sincère et régulier
LE COMMISSAIRE
Annexe page 10

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS



3 Informations relatives au compte de résultat

	France	Export et communautaire	Total
Ventes marchandises	-	-	-
Production vendue :	-	-	-
- Biens	567 784	-	567 784
- Services			
Chiffre d'affaires net	567 784	-	567 784

Certifié Sincère et régulier
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

KRISTY
Société par actions simplifiée
au capital de 639 350 euros
Siège social : 5 Cour Pierre Bezançon
94440 MAROLLES EN BRIE
823 970 009 RCS CRETEIL

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 2 JANVIER 2025

Exercice clos le 30 septembre 2024

Chers associés,

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 30 septembre 2024 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Il vous sera également donné lecture du rapport de votre Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice écoulé clos le 30 septembre 2024 l'activité de la Société a été stable par rapport à l'exercice précédent.

Les dirigeants ont décidé d'un abandon de créances au profit de la société WF ISSY pour 20 070 € HT avec clause de retour à meilleure fortune.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir - Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 30 septembre 2024, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Nous souhaitons maintenir un niveau de progression et de développement identique aux derniers exercices.

Activité de la société en matière de recherche et développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Présentation des états financiers

La situation de la société à la clôture de l'exercice écoulé apparaît dans le tableau ci-dessous, résumant les principaux comptes du bilan :

Rapport de gestion	Var.	30/09/2024	30/09/2023
Chiffre d'affaires net	-4,04 %	567 784	591 705
Autres produits d'exploitation (FM à FQ)	NS	50 929	3 956
Achats et variations de stocks (FS à FV)		0	0
Autres achats et charges externes	38,28 %	184 025	133 077
Impôts et taxes	-5,79 %	6 425	6 819
Salaires et traitements	-6,39 %	278 134	297 108
Charges sociales	-4,44 %	113 566	118 837
Dotations aux amortissements et provisions (GA à GD)	5,69 %	8 078	7 644
Autres charges	NS	26 082	174
Charges d'exploitation	9,34 %	616 310	563 658
Résultat d'exploitation	-92,49 %	2 403	32 002
Résultat financier	-23,61 %	335 860	439 670
Résultat courant avant impôts	-28,28 %	338 263	471 672
Résultat exceptionnel	61,18 %	- 386	- 995
Participation des salariés		0	0
Impôt sur les sociétés	-28,49 %	14 545	20 340
Résultat net	-28,20 %	323 332	450 337
Total du bilan	-10,78 %	2 610 770	2 926 246

Informations relatives aux délais de paiements des fournisseurs et des clients

Nous vous présentons ci-après les factures reçues et émises non réglées à la clôture de l'exercice dont le terme est échu (C.Com. Art. L. 441-6-1 et D. 441-4).

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D.441-4)

Article D. 441 I. - 1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu							Article D. 441 I. - 2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jour (indicatif)	1 à 30	31 à 60	61 à 90	91 et plus	Total (1 jour et +)	0 jour (indicatif)	1 à 30	31 à 60	61 à 90	91 et plus	Total (1 jour et +)	
(A) Tranches de retard de paiement													
Nombre de factures concernées	0	Ne pas renseigner				10	0	Ne pas renseigner				26	
Montant total des factures concernées TTC	-	3 750	-	-	-	3 750			61 151			61 151	
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice 184 024,92 HT	0%	2%	0%	0%	0%	2%	Ne pas renseigner						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice 618 712,73 HT	Ne pas renseigner						0%	0%	10%	0%	0%	10%	
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées													
Nombre des factures exclues	0						0						
Montant total des factures exclues	0						0						
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)													
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiements	Délais contractuels ou légaux						Délais de 60 jours						

Prises de participations

- Notre société a acquis 100% des titres de la société **BDO VELIZY**, SASU au capital de 10 000 € dont le siège est situé à MAROLLES EN BRIE (94440) – 5 Cour Pierre Bezançon et immatriculée au RCS de CRETEIL sous le numéro 984 479 030 le 16 février 2024.
Son premier exercice social sera clos le 31 décembre 2025.

Activité des filiales

- La société **MONAMY**, SASU ayant siège social à MAROLLES-EN-BRIE (94440) 5 Cour Pierre Bezançon, immatriculée 830 669 297 RCS CRETEIL dont notre société détient 100 % du capital a réalisé un chiffre d'affaires hors taxe de 700 662 €, et a dégagé un résultat comptable bénéficiaire de 58 728 €, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.
- La société **GAMAT**, SAS ayant siège social à MAROLLES-EN-BRIE (94440) 5 Cour Pierre Bezançon, immatriculée 500 055 405 RCS CRETEIL, dont notre société détient 99.80% du capital, a réalisé un chiffre d'affaires hors taxe de 3 151 421 €, et a dégagé un résultat comptable bénéficiaire de 189 865 € au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.
- La société **WF-IDF**, SASU ayant siège social à MAROLLES-EN-BRIE (94440) 5 Cour Pierre Bezançon, immatriculée 529 795 775 RCS CRETEIL dont notre société détient 100 % du capital, a réalisé un chiffre d'affaires hors taxe de 2 080 203 €, et a dégagé un résultat comptable bénéficiaire de 173 425 € au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.
- La société **IMMO KRISTY**, SCI ayant siège social à MAROLLES-EN-BRIE (94440) 5 Cour Pierre Bezançon, immatriculée 830 417 564 RCS CRETEIL dont notre société détient 100 % des droits de votes, a réalisé un chiffre d'affaires hors taxe de 31 370 €, et a dégagé un résultat comptable déficitaire de – 2 000 € au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.
- La société **LES BOSSONS**, SCI ayant siège social à SANTENY (94440) 6 rue Arthur Honegger, immatriculée 830 417 564 RCS CRETEIL dont notre société détient 15 % du capital, a dégagé un résultat comptable à néant au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

- La société **3C SENART**, SASU ayant siège social à MAROLLES EN BRIE (94440) – 5 Cour Pierre Bezançon, immatriculée 920 321 924 RCS CRETEIL dont notre société détient 100 % du capital a réalisé un chiffre d'affaires hors taxe de 319 646 €, et a dégagé un résultat comptable déficitaire de – 76 248 € au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.
- La société **BDO SENART**, SASU ayant siège social à MAROLLES EN BRIE (94440) – 5 Cour Pierre Bezançon, immatriculée 920 391 372 RCS CRETEIL dont notre société détient 100 % du capital a réalisé un chiffre d'affaires hors taxe de 705 106 €, et a dégagé un résultat comptable déficitaire de – 32 486 € au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.
- La société **WF ISSY**, SASU ayant siège social à MAROLLES EN BRIE (94440) – 5 Cour Pierre Bezançon, immatriculée 913 458 469 RCS CRETEIL dont notre société détient 100 % du capital a réalisé un chiffre d'affaires hors taxe de 543 624 €, et a dégagé un résultat comptable déficitaire de – 79 167 € au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.
- La société **BDO VELIZY**, SASU au capital de 10 000 € dont le siège est situé à MAROLLES EN BRIE (94440) – 5 Cour Pierre Bezançon et immatriculée au RCS de CRETEIL sous le numéro 984 479 030 dont notre société détient 100 % du capital : son premier exercice social sera clos le 31 décembre 2025.

Détention du capital social par les salariés

Le personnel salarié de la société ne détient pas de participation dans le capital de la société à la date de clôture de l'exercice.

Proposition d'affectation du résultat

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un bénéfice de 323 331,86 €, que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

Un résultat de 323 331,86 €

- une somme au titre de distribution de dividendes de 276 866,00 €
Le dividende par titre s'élèvera à un montant arrondi de 0,43 €.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour, sous déduction pour les associés personnes physiques des prélèvements sociaux et forfaitaires ou des acomptes non libératoires d'impôts sur le revenu.

- Le solde, soit une somme de 46 465,86 € au compte « autres réserves ».

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous prenons acte de ce que les dividendes distribués, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice	Montant dividende global
30/09/2023	650 000 €
30/09/2022	250 000 €
30/09/2021	280 000 €

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous signalons que le résultat de l'exercice tient compte d'une somme de 22 828 €, correspondant à des charges non déductibles du résultat fiscal selon les dispositions de l'article 39-4 du même code.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous allons vous donner lecture du rapport spécial de votre Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

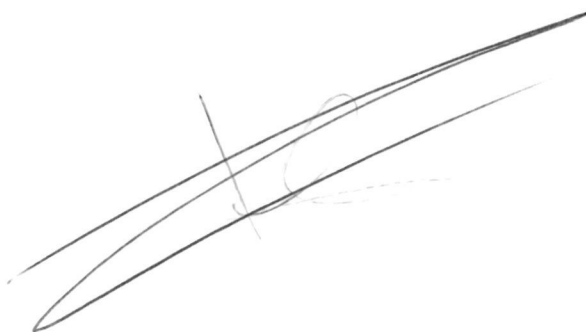
ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Nous vous précisons qu'aucun mandat de dirigeant ou de Commissaire aux Comptes n'est arrivé à expiration.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner au Président quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous espérons que ces propositions recevront votre agrément et vous invitons à vous prononcer sur les résolutions qui vont être soumises à votre vote.

Le Président
Thierry AMICHAUD

A handwritten signature in dark ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a cursive script. The signature is positioned below the printed name of the President.

KRISTY
Société par actions simplifiée
au capital de 639 350 euros
Siège social : 5 Cour Pierre Bezancon
94440 MAROLLES EN BRIE
823970009 RCS CRETEIL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 2 JANVIER 2025

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2024

DEUXIEME RÉOLUTION

L'assemblée générale sur proposition du président décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2024, s'élevant à 323 331,86 €, de la manière suivante :

Un résultat de 323 331,86 €

- une somme au titre de distribution de dividendes de 276 866,00 €
Le dividende par titre s'élèvera à un montant arrondi de 0,43 €.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour, sous déduction pour les associés personnes physiques des prélèvements sociaux et forfaitaires ou des acomptes non libératoires d'impôts sur le revenu.

- Le solde, soit une somme de 46 465,86 € au compte « autres réserves ».

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les dividendes distribués, au titre des trois exercices précédents et éligibles à l'abattement de 40 %, ont été, par action, les suivants :

Exercice	Montant dividende global
30/09/2023	650 000 €
30/09/2022	250 000 €
30/09/2021	280 000 €

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 2 janvier 2025

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Thierry AMICHAUD

KRISTY
Société par actions simplifiée
au capital de 639 350 euros
Siège social : 5 Cour Pierre Bezançon
94440 MAROLLES EN BRIE
823970009 RCS CRETEIL

TEXTE DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 2 JANVIER 2025

PREMIERE RÉOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du président et du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 30 septembre 2024 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'assemblée générale approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts qui s'élèvent à un montant global de 22 828 €.

En conséquence, elle donne au président et au directeur général quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

DEUXIEME RÉOLUTION

L'assemblée générale sur proposition du président décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2024, s'élevant à 323 331,86 €, de la manière suivante :

Un résultat de 323 331,86 €

- une somme au titre de distribution de dividendes de 276 866,00 €
Le dividende par titre s'élèvera à un montant arrondi de 0,43 €.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour, sous déduction pour les associés personnes physiques des prélèvements sociaux et forfaitaires ou des acomptes non libératoires d'impôts sur le revenu.

- Le solde, soit une somme de 46 465,86 € au compte « autres réserves ».

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les dividendes distribués, au titre des trois exercices précédents et éligibles à l'abattement de 40 %, ont été, par action, les suivants :

Exercice	Montant dividende global
30/09/2023	650 000 €
30/09/2022	250 000 €
30/09/2021	280 000 €

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes publicités, dépôts et formalités légales.

Le Président

